



**POINT 4. PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE CONFÉDÉRALE AGIS POUR QUE ÇA CESSE**

*Considérant la recommandation adoptée lors du conseil fédéral de décembre 2019 enjoignant les syndicats à se doter de politiques syndicales de lutte contre le harcèlement ;*

*Considérant la politique de prévention contre le harcèlement et la violence au travail de la CSN ;*

*Considérant la campagne confédérale « Agis pour que ça cesse » ;*

Que les syndicats affiliés s'approprient et diffusent les outils développés dans le cadre de cette campagne.

Que le conseil fédéral mandate le comité exécutif afin de présenter un cadre de lutte contre le harcèlement applicable aux activités de la FNEEQ en vue de son adoption lors de la prochaine réunion du conseil fédéral.

**POINT 7. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

1. Que la FNEEQ-CSN invite ses syndicats locaux et l'ensemble de la société civile à mener, de manière démocratique, autonome et publique, une réflexion éthique et critique sur le recours à l'intelligence artificielle (IA) en éducation et en enseignement supérieur.
2. Que la FNEEQ-CSN revendique un forum national sur l'IA qui soit indépendant des intérêts commerciaux et dénonce la mainmise des développeurs et de leurs intérêts dans les consultations publiques au sujet de l'IA.
3. Que la FNEEQ-CSN revendique un véritable moratoire sur le développement des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) afin d'en permettre un encadrement international, national et local préalable à l'implantation de l'IA. Que cet encadrement, issu d'une délibération démocratique, vise particulièrement :
  - a) la protection des renseignements personnels des utilisatrices et utilisateurs et des droits d'autrices et auteurs ;
  - b) la transparence des technologies informatiques et la redevabilité des propriétaires de celles-ci ;
  - c) le contrôle collectif et démocratique des SIA, notamment afin d'éliminer la discrimination algorithmique ;
  - d) la prise en charge de ces technologies par des OBNL et/ou le recours aux logiciels libres.



4. Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s’opposent à toute utilisation des SIA visant à remplacer l’humain dans des contextes de relation d’aide ou de relation pédagogique, particulièrement :
  - a) lorsque les données des élèves ou du personnel sont utilisées ;
  - b) lorsque les enjeux éthiques sont compromis ;
  - c) lorsque les actes posés s’apparentent à ceux qui sont réservés aux membres d’un ordre professionnel, ou assujettis à un permis ou brevet particulier.
5. Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s’opposent à toute utilisation de l’IA visant à remplacer le travail humain pour des raisons de pénurie de personnel ou de supposé manque de ressources financières.
6. Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés s’opposent à toute utilisation de l’IA aux fins de recrutement des personnels, élèves, étudiantes ou étudiants, ou d’évaluation des personnels.
7. Que la FNEEQ-CSN et ses syndicats affiliés revendiquent, notamment dans le cadre des négociations collectives, qu’aucune technologie faisant appel à l’IA ne soit implantée sans l’accord des syndicats et que, le cas échéant, son utilisation soit supervisée par un comité paritaire auquel participeraient des enseignantes et des enseignants.
8. Que la FNEEQ-CSN rejette l’imposition de l’IA en éducation, autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les élèves et les étudiant-es, et défende le principe d’une utilisation optionnelle de celle-ci en tout respect de la liberté académique et de l’autonomie professionnelle individuelle et collective.
9. Que la FNEEQ-CSN refuse le modèle de société imposé par les GAFAM et défende un modèle d’éducation et d’enseignement supérieur qui met l’humain au cœur de l’éducation et qui correspond à ses valeurs sur la base de ses positions historiques et des réflexions du présent rapport.
10. Que la FNEEQ-CSN revendique auprès des employeurs et du gouvernement le droit effectif à la déconnexion numérique pour les enseignantes et les enseignants.



**POINT 10. PRÉSENTATION DU GUIDE DU COMITÉ INTERCULTURALITÉ, DISCRIMINATION ET RACISME SYSTÉMIQUES AU TRAVAIL ET ÉDUCATION**

*Considérant le mandat confié au comité interculturelité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation (IDRSTE) de contribuer, de façon générale, aux réflexions de la fédération sur les enjeux de discrimination et de racisme systémiques ;*

*Considérant les recommandations adoptées au cours des conseils et des congrès fédéraux depuis 2018 sur la lutte contre les inégalités et les discriminations dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et sur les revendications du Plan d'action sur le racisme et la discrimination de l'APNQL ;*

*Considérant le Guide antiraciste de la FNEEQ-CSN présenté par le comité IDRSTE ;*

*Considérant la formation adaptée pour chaque regroupement afin de mieux outiller les syndicats et leurs membres sur les enjeux d'accès à l'égalité dans le recrutement et dans la représentation des personnes issues des groupes racisés dans les instances syndicales, qui sera disponible à l'automne 2023 ;*

Il est proposé :

1. Que la FNEEQ-CSN oriente son travail antiraciste à partir des analyses présentées dans le *Guide antiraciste du comité IDRSTE*, qu'elle intègre des revendications antiracistes dans ses recommandations, ses avis et ses mémoires sur l'éducation et l'enseignement supérieur et qu'elle envisage le recours à des personnes ressources à cet effet ;
2. Que la FNEEQ-CSN diffuse le *Guide antiraciste* et fasse la promotion de ses positions auprès du comité confédéral CSN sur les relations interculturelles et des conseils centraux ;
3. Que la FNEEQ-CSN invite les syndicats de la FNEEQ à diffuser le *Guide antiraciste* auprès de leurs membres et à inviter, s'ils le souhaitent, les membres du comité IDRSTE à en faire la présentation ;
4. Que la FNEEQ-CSN invite les membres des comités exécutifs des syndicats à participer à la formation du comité IDRSTE prévue à l'automne 2023 ;
5. Que le comité exécutif de la FNEEQ-CSN prépare un plan d'action fédéral pour lutter contre la discrimination et le racisme en vue du prochain congrès ;



6. Que la FNEEQ-CSN et ses regroupements compilent des statistiques quant à la participation des personnes issues des groupes historiquement marginalisés et discriminés dans ses instances et comités et que cette compilation soit ajoutée aux bilans devant être déposés au prochain congrès ;
7. Que le conseil fédéral mandate le bureau fédéral et le comité sur les *Statuts et règlements de la FNEEQ* afin de recommander lors du prochain congrès des moyens pratiques afin que la FNEEQ-CSN et ses regroupements améliorent la représentation des groupes historiquement marginalisés et discriminés dans les instances et comités de la fédération. À cette fin, que des spécialistes externes et les comités fédéraux concernés par ces enjeux soient consultés.

#### POINT 11 PRÉSENTATION DU CISO

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à devenir membres du CISO et à le soutenir financièrement.

Que le conseil fédéral fasse un don de 2 500 \$ en appui aux activités de l'organisme.

***Pour devenir membre du CISO ou le soutenir financièrement :***

<https://www.ciso.qc.ca/outils/devenez-membre/>

<https://www.ciso.qc.ca/outils/faites-un-don/>

#### POINT 12. QUESTIONS DE PRIVILÈGE ET SYNDICATS EN CONFLIT

- **NÉGOCIATION COORDONNÉE – REGROUPEMENT PRIVÉ**

Que le conseil fédéral appuie la première vague de la négociation coordonnée du regroupement privé.



▪ **SYNDICATS EN CONFLIT**

Que le conseil fédéral appuie les luttes de l'Association des chauffeurs d'autobus scolaires Matanais inc., du Syndicat des travailleuses et travailleurs du transport scolaire de l'Énergie – CSN, du Syndicat des employé-e-s du bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN) et du Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN) et accorde un don de 2500 \$ à chacun de ces syndicats.

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à soutenir financièrement les syndicats en conflit.

**Pour transmettre un appui financier à chacun des syndicats :**

<b>Association des chauffeurs d'autobus scolaires Matanais inc.</b> 09-12-062	<i>Libeller le chèque <u>au nom du syndicat</u> et le transmettre au Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CCBSL–CSN) 124, rue Sainte-Marie, Rimouski (QC) G5L 4E3</i>
<b>Syndicat des travailleuses et travailleurs du transport scolaire de l'Énergie - CSN</b> 09-26-071	<i>Libeller le chèque <u>au nom du syndicat</u> et le transmettre au Conseil central du Cœur du Québec (CCCQ–CSN) 550, rue Saint-Georges, Trois-Rivières (QC) G9A 2K8</i>
<b>Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN)</b> 09-09-219	<i>Libeller le chèque <u>au nom du syndicat</u> et le transmettre au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN) 1601, av. De Lorimier, Montréal (QC) H2K 4M5</i>
<b>Syndicat des employé-e-s du bureau du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges (CSN)</b> 09-09-221	<i>Libeller le chèque <u>au nom du syndicat</u> et le transmettre au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM–CSN) 1601, av. De Lorimier, Montréal (QC) H2K 4M5</i>



**POINT 16. PRINCIPE DE JOYCE**

Que la FNEEQ-CSN adhère au Principe de Joyce et qu'elle informe le gouvernement du Québec ainsi que l'APNQL de cette prise de position.

Que la FNEEQ-CSN invite ses syndicats affiliés à adhérer au Principe de Joyce.

***Pour adhérer au Principe de Joyce :***

<https://principedejoyce.com/fr/index#appuyer>

**POINT 20. FINANCES**

**20.1 Présentation des rapports financiers au 31 décembre 2022 (24 mois)**

**20.2 Rapport du comité de surveillance des finances**

**Fonds général**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds général et adopte le rapport financier (24 mois) se terminant le 31 décembre 2022.

**Fonds de négociation**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds de négociation et adopte le rapport financier (24 mois) se terminant le 31 décembre 2022.

**Fonds d'administration des ristournes d'assurances**

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds d'administration des ristournes d'assurance et adopte le rapport financier (24 mois) se terminant le 31 décembre 2022.

**20.3 Autorisation de dépenses pour le début de l'exercice 2024-2026**

*Considérant les états financiers 24 mois ;*

*Considérant les décisions prises par le comité exécutif et le bureau fédéral permettant notamment les ajouts d'une personne employée de bureau (permanente) et de deux personnes conseillères syndicales (postes temporaires) ;*

Il est proposé que le conseil fédéral autorise le comité exécutif et le bureau fédéral à dépenser, jusqu'au 34<sup>e</sup> Congrès, en fonction de ces décisions et des résultats présentés aux états financiers.



#### 20.4 Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice 2021-2023

Que le conseil fédéral, conformément à l'article 11.04 des *Statuts et règlements*, désigne la firme Gosselin et associés à titre de vérificatrice externe pour l'exercice 2021-2023 en vue du congrès 2024.

#### POINT 21. PRÉSENTATION DE LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à devenir membres de la Ligue des droits et libertés et à la soutenir financièrement.

Que le conseil fédéral fasse un don de 2 500 \$ en appui aux activités de l'organisme.

***Devenir membre de la Ligue des droits et libertés ou la soutenir financièrement :***

<https://portail.liguedesdroits.ca/devenir-membre/>

<https://portail.liguedesdroits.ca/don>

#### POINT 24. DONS

##### Dons de solidarité

Organisme	Recommandation
Compensation carbone :	
▪ Carbone Boréal <a href="https://carboneboreal.uqac.ca/compenser/">https://carboneboreal.uqac.ca/compenser/</a>	3 000 \$
▪ Arbre évolution <a href="https://calculcarbone.org/">https://calculcarbone.org/</a>	3 000 \$

##### Action internationale

Journal des Alternatives <b>Soutenir le <i>Journal des Alternatives</i> :</b> <a href="https://journal.alternatives.ca/Soutenir-le-Journal-des-Alternatives">https://journal.alternatives.ca/Soutenir-le-Journal-des-Alternatives</a>	2 500 \$

(5 juin 2023)